



1. Une plateforme communale d'achat groupés (énergie, fournitures scolaires, alimentation durable, équipements sportifs, ...) pour diminuer la facture des citoyen ne s

La commune de Watermael-Boitsfort est la quatrième commune la plus inégalitaire de la Région bruxelloise. Si elle ne concentre statistiquement pas plus de pauvreté que la moyenne régionale, elle se caractérise par une surreprésentation importante des classes les plus aisées. Notre commune est donc marquée par une très forte dualisation de sa population.

Cette surreprésentation des classes les plus aisées a pour conséquence de donner l'impression que la commune ne connaît pas de problème de pauvreté. Les statistiques et le vécu de nombreux·ses de nos habitant·e·s contredisent clairement ce discours. Cette réalité ne peut être niée. Il nous apparait dès lors indispensable de faire cause commune autour de cet enjeu et de prendre nos responsabilités à l'égard de ces habitant·e·s. Nous voulons leur permettre, comme à tous les autres habitant·e·s, de s'épanouir au sein de notre commune.

La première mesure que nous voulons mettre en œuvre dans cette optique est celle de la mutualisation des dépenses quotidiennes (énergie, fourniture scolaire, alimentation durable, équipements sportifs...) en vue de réduire les coûts de celles-ci. Si la commune ne peut mener une politique pour intervenir directement dans ces dépenses, elle peut agir comme catalyseur et devenir un acteur d'une politique de réductions de ces dépenses en créant une plateforme d'achats groupés ouverts à tou-te-s les citoyen-ne-s de notre commune. Les habitant-e-s pourront également proposer des produits à intégrer au sein de la plateforme d'achats, la rendant ainsi participative. La Commune agira comme initiateur, assurera le suivi et la mise en œuvre des achats groupés proposés.

2. Une coordination des acteurs de la lutte contre la pauvreté performante et deux nouvelles maisons médicales pour améliorer l'accompagnement social de chacun·e et assurer l'accès à tou·te·s aux soins de santé

Une deuxième mesure qui nous paraît fondamentale à mettre en place dans ce cadre, est celle de la coordination des acteurs de lutte contre la pauvreté et de l'accès aux soins de santé.

Nous voulons ainsi améliorer encore la coordination sociale sur le territoire communal : le CPAS, les maisons de quartier, les comités de quartier, les mutualités, la société civile, l'ONE, les maisons médicales et le corps médical, la maison de l'emploi, écoles, les services communaux et ses ASBL sont tous des acteurs de la lutte contre la pauvreté qu'il convient de renforcer et de coordonner. Comme c'est déjà le cas, il reviendra au président du CPAS et plus largement au CPAS d'être les responsables de ce programme. Plus largement, nous voulons concrétiser l'ensemble de ces mesures au travers d'un plan local de lutte contre la pauvreté. L'exécution de ce programme sera évaluée annuellement par un rapport du CPAS et discuter lors d'un conseil communal.

Concernant l'accès aux soins de santé, les maisons médicales assurent une politique de prévention et de soins de première ligne, de proximité et de qualité. Cette logique multidisciplinaire et intégrée, au service d'une médecine sociale tournée vers le patient, doit être encouragée. Aujourd'hui la seule maison médicale présente sur le territoire communal ne peut plus accueillir de nouveaux patients. Or de plus en plus de citoyens sont pourtant contraints de reporter des soins pour raisons financières.

Il nous apparaît dès lors fondamental de faire cause commune pour améliorer l'accessibilité aux soins de première ligne dans notre commune en soutenant financièrement l'installation de deux maisons médicales dans les quartiers les plus denses, comme par exemple le quartier du Dries.









3. Une prime à l'adaptation du logement et une nouvelle résidence-service publique pour garantir le maintien à domicile et l'autonomie de nos aîné·e·s

Le vieillissement de la population est une réalité qui, même si elle se marque moins à Bruxelles que dans les autres régions du pays, doit nous mobiliser pour trouver des solutions adaptées à chacune des situations. Le maintien à domicile est une priorité pour garantir l'autonomie de nos aîné·e·s. C'est dans cet esprit qu'il faut permettre l'adaptation des logements existants à l'âge de leur locataire (plainpied, largeur des portes, poignées de soutien, marquage au sol, hauteur des armoires, seuil des cabines de douche, adaptation des sanitaires...) et profiter des progrès de la domotique pour envisager de nouvelles perspectives (boutons d'urgence, capteur de mouvement, sécurité de l'électroménager, ...). Nous voulons renforcer et élargir les actions déjà menées par les asbl « Vivre chez soi » et « Zonienzorg » en cette matière avec la mise sur pied d'une prime à l'adaptation du logement, ciblée pour ce type d'aménagement, à destination des personnes âgées ou présentant un handicap. Nous voulons également stimuler les actions préventions de la chute en collaboration avec les mutuelles, les organisations des ainées et les centres culturelles.

Dans la même logique, nous devons faire cause commune pour assurer un accompagnement de nos aîné·e·s en vue de garantir leur autonomie le plus longtemps possible. Cela passe par la création d'une résidence-service publique avec un accompagnement efficace et des studios adaptés offrant toutes les commodités comme la proximité des services de soins, de services repas à domicile, de centres récréatifs de jour, des salles polyvalentes, de buanderies collectives, etc. – adossée à la maison de repos existante du CPAS.

4. Une baisse de la charge fiscale sur le travail et une augmentation de la prime « be home » pour favoriser l'installation de jeunes ménages et assurer une perception plus juste de l'impôt

Watermael-Boitsfort connaît une situation fiscale paradoxale. Notre commune a le plus haut taux de taxation des revenus du travail de toute la Région bruxelloise (7,5% d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques). Parallèlement le taux d'additionnels communaux au précompte immobilier, qui représente un impôt sur le capital, se situe dans la moyenne régionale. On note par ailleurs une augmentation de 60% du loyer moyen en dix ans à peine sur notre territoire communal, ce qui traduit l'augmentation de la valeur des biens immobiliers.

Sur le modèle de la Région bruxelloise, qui a réalisé un glissement fiscal similaire, nous proposons de diminuer le taux d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques, c'est à dire l'impôt sur le travail, en rééquilibrant la balance entre impôt sur le travail et précompte immobilier. Ce rééquilibrage sera évidemment construit de manière à immuniser les propriétaires occupants grâce à une majoration de la prime régionale « be home ».

Ce faisant, nous voulons offrir un cadre fiscal qui soit le plus adapté possible aux besoins des jeunes ménages désireux de s'installer durablement dans notre commune, tout en faisant contribuer le capital immobilier de manière plus juste.

5. Des budgets participatifs et 6 coopératives de quartier pour dynamiser la vie de quartier et y organiser la solidarité

Dans chacun des 6 quartiers de la commune, les initiatives se multiplient. En tant que pouvoir public, la commune doit s'assurer de la participation du plus grand nombre à ces initiatives. Dans chaque quartier, nous proposons de créer une coopérative communale sur un principe simple : 1 habitant (>15 ans), 1 voix.

Au sein de chaque coopérative et en coordination avec les maisons de quartier existantes, la commune apporterait son soutien à l'organisation : d'une école de devoirs pour lutter contre le décrochage scolaire, de lieux de rencontre pour les femmes ou d'achats groupés pour faire baisser la facture des familles. Ces coopératives seront également le catalyseur d'initiatives de quartier et deviendront un partenaire naturel et privilégié de la commune pour le développement des quartiers respectifs.









Enfin, nous voulons instaurer des budgets participatifs pour la réalisation de projets de quartier., L'affectation de ce budget participatif permettra par exemple l'organisation d'évènements conviviaux à vocation sociale et culturelle, l'implantation de nouveaux commerces de proximité ou la valorisation de petits espaces publics grâce à du nouveau mobilier urbain ;

6. Un droit d'initiative citoyenne pour renforcer la participation active des citoyen ne s et de la commune, comme lanceurs d'alertes, dans le débat public

Ces dernières années, de nombreux débats politiques fondamentaux ont fait l'objet de mobilisation citoyenne qui pour la plupart se sont traduites par des motions débattues en conseil communal : pensons à la motion déclarant la commune hors TTIP/CETA, à celle déclarant la commune hospitalière à l'égard des réfugiés ou encore les motions s'opposant aux visites domiciliaires ou à la réforme des pensions. Nous voulons ici remercier les citoyens qui ont porté ces motions et qui ont permis leur adoption par le Conseil Communal.

On pense souvent que ce type d'initiatives a peu d'impact réel. Pourtant, l'action des parlements wallons et bruxellois sur le CETA a permis de mettre en lumière la prise de conscience collective initiée par les nombreux débats citoyens notamment dans les communes. Dans cette optique, nous ne voulons pas laisser la motion « commune hospitalière » sans action concrète et mettrons tout en œuvre (réquisition de bâtiments non occupés, soutien concret aux hébergeurs...) pour faire de Watermael-Boitsfort, une commune réellement hospitalière.

La voix de Watermael-Boitsfort et de ses habitants doit se faire entendre sur tous les sujets d'importance. Nous proposons ainsi un droit d'initiative citoyenne et de mise à l'enquête publique de tout sujet d'importance, s'il est porté par une des 6 coopératives de quartiers, par le conseil communal, ou par un nombre à définir de citoyens de la commune. Cette enquête publique permettra de renforcer la conscience de l'enjeu en question, comme travail préparatoire au dépôt d'une motion au conseil communal. Dans ce cadre, la commune mettra à disposition ses moyens d'information et de diffusion.



